

**TERMINOLOGIE INSTITUTIONNELLE ET USAGE COURANT :  
CRÉER LA CONTINUITÉ  
POUR MAXIMISER L'IMPLANTATION DES PROPOSITIONS**

**DANIELLE TURCOTTE**

Les bases de la pratique terminologique de l'Office québécois de la langue française ont inévitablement changé au fil du temps. À l'origine, nos produits terminologiques étaient conçus afin d'être relayés vers les milieux de travail par certaines catégories d'agents de diffusion : les langagiers et langagières (traducteurs, rédacteurs, réviseurs), le personnel enseignant et les producteurs de documentation technique. Toutefois, l'implantation très relative des terminologies dans le discours de leurs véritables destinataires, c'est-à-dire les travailleuses et les travailleurs, nous a amenés à adapter davantage nos produits aux besoins de ces usagers des termes qu'à ceux des spécialistes de la langue<sup>1</sup>. En outre, d'un alignement marqué sur une norme de référence exogène, nous sommes passés aujourd'hui à la légitimation totale des variétés de français, particulièrement celle du Québec. Enfin, nous avons troqué l'approche essentiellement normalisatrice caractérisée par l'exclusivisme<sup>2</sup>, à laquelle nous souscrivions au départ, contre une approche actualisée et réaliste de la langue en tant qu'outil à géométrie variable qui se modèle sur toute circonstance de communication. Ces changements se sont imposés d'eux-mêmes devant l'évidence de la dichotomie entre les terminologies que nous proposons et l'utilisation de ces propositions par les usagères et les usagers des milieux de travail visés. Cette évolution idéologique a entraîné à sa suite les aménagements dont il sera question dans cet exposé.

---

1. Voir à ce sujet C. LOUBIER, « La terminologie au service de l'implantation », *Terminogramme*, n° 57, été 1990.

2. L.-J. ROUSSEAU, « Les marques terminographiques, une approche aménagiste », dans *Réflexions méthodologiques sur le travail en terminologie et en terminotique dans les langues latines*, Séminaire Realiter, Nice, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1996.

## 1. Panorama de l'évolution idéologique et terminographique de l'Office

D'abord, il importe de rappeler que nos travaux terminologiques sont régis par la mission d'aménagement linguistique que nous confie la Charte de la langue française. Pour répondre aux impératifs de cette mission, depuis les années 1970, l'Office mène ses travaux dans le contexte des langues de spécialité et a comme objectif ambitieux d'offrir aux travailleurs de divers domaines spécialisés les vocabulaires français dont ils ont besoin. Donc, en vertu de la loi, la pratique de la terminologie chez nous doit répondre, entre autres, à des besoins tournés vers la francisation des entreprises québécoises et l'utilisation du français en milieu de travail.

À cet objectif de francisation s'est superposée une approche prescriptive, pour différentes raisons. La première est que, dès sa création, en 1961, l'Office a campé un « rôle de redresseur de torts et de gardien de l'orthodoxie linguistique<sup>3</sup> », rôle sans doute hérité de plus de deux siècles de sentiment d'infériorité linguistique. Une seconde raison tient au fait que les terminologies étaient produites dans le but d'uniformiser, de standardiser la langue du travail, et ce, en choisissant « un terme de préférence à un autre ou à l'exclusion de tout autre<sup>4</sup> » pour nommer un concept donné.

Ainsi, les travaux terminologiques reposaient, au départ, sur des orientations qui niaient la variabilité terminologique et qui ne tenaient pas suffisamment compte de la réalité sociolinguistique du Québec. Le respect rigoureux de ces principes a généré un déséquilibre important qui a eu entre autres conséquences de créer ce qu'on pourrait nommer une langue « de papier ». En effet, les propositions de l'Office, dans les différents vocabulaires et lexiques, n'avaient d'usage qu'à l'écrit, ou presque. Bien que le monde du travail québécois fût doté d'un nombre important d'ouvrages terminologiques en français, les termes dont ils faisaient la promotion s'implantaient peu dans l'usage

---

3. J.-C. RONDEAU et C. LOUBIER, « L'implantation du français : une action sur le statut et le corpus de la langue », dans *Terminogramme*, n° 67, hiver 1993, p. 3.

4. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, mai 1979-août 1982, 1982, p. 6.

effectif des travailleuses et des travailleurs, parce qu'ils n'étaient pas en concordance avec leurs besoins et leurs expériences de travail au quotidien. Par exemple, dans la terminologie de l'habillement, *mitaine*, terme considéré comme archaïque en France, mais généralisé et complètement légitimé dans l'usage au Québec, a été rejeté au profit de *moufle*, employé en France, mais d'usage très marginal au Québec; dans la terminologie de l'éducation, *finissant* et *finissante*, qui étaient les termes implantés et compris de tous chez nous, ont été rejetés au profit de *sortant* et *sortante*, termes qui ne se sont pas implantés; dans la terminologie de l'alimentation, l'Office suggérait de réserver l'appellation *beigne* à la pâtisserie traditionnelle québécoise saupoudrée de sucre en poudre et recommandait l'utilisation de *beignet* pour désigner les autres pâtisseries du même genre, alors qu'au Québec *beigne* est employé indifféremment pour désigner toutes ces pâtisseries, ce qui a créé une incohérence entre l'usage effectif et la langue écrite; dans la terminologie de la signalisation routière, le terme *détour* « voie de contournement » a été rejeté dès les années 1980, même s'il était implanté dans l'usage, au profit d'un terme qui était surtout employé en Europe francophone. Nous avons aujourd'hui rétabli les usages, mais des locuteurs continuent néanmoins de croire que les termes maintenant acceptés sont d'emploi douteux, peut-être parce que certains langagiers traditionalistes font encore la promotion des formes qui ne se sont pas implantées.

Devant cette situation embêtante, la nécessité de rapprocher notre pratique terminologique à la réalité du discours et des locuteurs s'est imposée. C'est ainsi que l'alignement sur un français dit international et l'occultation de la variation et de la diversité linguistique ont été clairement remis en question, dès le début des années 1980. Avec l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*<sup>5</sup>, l'Office a sanctionné le rapatriement du référent linguistique et a ainsi confirmé son intention de tenir compte plus positivement du français en usage au Québec dans ses travaux terminologiques.

---

5. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, 1985 (dans *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, 1986), p. 162-178.

Plusieurs penseurs et penseuses de l'Office - et d'ailleurs aussi - se sont par la suite ralliés, au tournant des années 1990, à l'idée, ainsi exprimée par Louis-Jean Rousseau, que « l'étude de la terminologie indépendamment du discours qui la produit et qui produit la variation reste partielle et insatisfaisante pour l'aménagement linguistique<sup>6</sup> ». Afin d'atteindre l'implantation effective des termes français que nous proposons, nous avons jugé que notre démarche terminologique devait changer et prendre un peu de recul par rapport aux postulats d'une démarche traditionnelle.

Graduellement, donc, nous avons aménagé nos pratiques afin de les adapter aux besoins des destinataires de notre travail. Pour ce faire, et afin de mettre en perspective les nombreux visages de la dénomination d'un concept, nous avons adopté une ouverture réfléchie à la variation terminologique et lui avons fait une plus grande place dans nos travaux. Nous tentons ainsi de troquer l'image de censeur, associée à l'Office, contre une image de guide raisonnable et avisé qui contribue à l'élaboration de la norme linguistique au Québec, de concert avec d'autres acteurs sociolinguistiques.

## **2. Relations avec les médias, partenaires relayeurs des terminologies**

Les médias, justement, font partie de ces autres acteurs qui contribuent à l'élaboration de la norme. En cette ère des communications, ils sont des usagers de la langue que l'on doit traiter avec beaucoup d'attention. Les médias peuvent en effet être les meilleurs alliés... comme les pires ennemis d'organismes comme l'Office. Ils ont un objectif fondamental, duquel dépend en quelque sorte leur survie : joindre la plus grande partie possible de la population et la garder captive. Alors ils adaptent leur discours en fonction de cette obligation. Il arrive donc que les termes qu'ils choisissent soient différents de nos propositions, parfois même en contradiction avec celles-ci. Par exemple, les médias n'emploient que partiellement le vocabulaire français de la planche à neige que nous proposons parce que le public intéressé par ce sport fortement anglicisé est

---

6. L.-J. ROUSSEAU, sous la dir. de, « Les marques lexicographiques », dans *Les marques lexicographiques en contexte québécois : actes de la Table ronde tenue à Montréal les 3 et 4 novembre 1994*, Office de la langue française, 1998, p. 128-129.

réticent à adopter les propositions françaises. Il faut reconnaître, toutefois, que nos choix terminologiques sont en général en harmonie avec la langue véhiculée dans les médias, et convenir du fait que l'influence de ces derniers sur l'usage est beaucoup plus considérable que celle que nous avons. C'est pourquoi il est impératif de travailler de concert avec eux.

De fait, à l'Office, nous collaborons avec le monde des médias de diverses manières. Par exemple, Immédi@t, un service personnalisé d'aide terminologique, a été créé à leur intention à la suite de la recommandation du rapport de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias<sup>7</sup> voulant que l'Office québécois de la langue française fasse du soutien aux médias l'une de ses priorités. Par ailleurs, un comité de travail a été mis sur pied en collaboration avec les services linguistiques de Radio-Canada. Les échanges permettent de dégager et d'évaluer les dénominations possibles de divers concepts en lien avec l'actualité. Les travaux de ce comité permettent d'intervenir précocement et harmonieusement sur l'usage parce que les nombreux médias associés à l'enseigne de Radio-Canada, qui est partie prenante dans les choix terminologiques, en assurent une large diffusion auprès des locuteurs.

Les médias sont, en outre, des inspirateurs pour nous. En amont des choix terminologiques à faire, ils nous permettent de prendre le pouls de l'usage et peuvent fournir des renseignements sociolinguistiques précieux sur les termes en lice. Par exemple, l'Office a dû l'an dernier se prononcer officiellement sur la dénomination française à employer pour le concept désigné par le terme anglais *shale gaz*. La difficulté principale dans ce dossier tenait au fait que, au Québec, dans le domaine de la géologie, la terminologie anglaise s'est graduellement superposée à la terminologie française existante au tournant des années 1970. Ainsi, la roche qui était nommée jusque-là *schiste* (ou *schiste argileux*) par les spécialistes est aujourd'hui désignée par le terme anglais *shale*. Par conséquent, le gaz pouvant être extrait de cette roche, nommé historiquement *gaz de schiste* dans le vocabulaire relatif à l'exploitation du gaz naturel, est aujourd'hui

---

7. *Premier rapport de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias remis à la ministre de la Culture et des Communications Madame Line Beauchamp*, 10 décembre 2003, p. 12.

surtout désigné par le terme anglais *shale gaz*. Pourtant, l'usage de *schiste* et de *gaz de schiste* reste très largement répandu dans les documents médiatiques sur le sujet. Ainsi, l'importance de l'usage constaté dans les médias (de vulgarisation scientifique ou de langue courante) a joué un rôle certain dans notre décision d'officialiser le terme français historique *gaz de schiste* plutôt que la traduction hybride *gaz de shale*, d'usage sporadique chez les spécialistes.

En aval d'une intervention, il arrive que nous abandonnions des propositions terminologiques qui demeurent impopulaires au profit de termes véhiculés dans les médias et qui rejoignent nos critères d'acceptabilité. Par exemple, il y a quelque temps, nous avons proposé, dans les domaines de la décoration et du commerce, le terme *jardinisme* comme équivalent de *outdooring*, faux emprunt à l'anglais employé au Québec, qui fait référence à une tendance en vogue en décoration extérieure, consistant à aménager une partie de son jardin comme s'il s'agissait d'une pièce de la maison. Malheureusement, le public ne s'est pas approprié le terme *jardinisme*. Nous sommes donc revenus à la charge et avons proposé un autre terme français, *tendance jardin*, proposition plus explicite, qui nous a été inspirée par diverses sources médiatiques. En définitive, la langue véhiculée dans les médias est toujours révélatrice d'une prédisposition de l'usage. Et pour orienter l'usage avec discernement, il faut d'abord pouvoir l'observer.

### **3. Mesures actualisées d'orientation de l'usage**

Nous orientons l'usage; c'est la raison d'être des services linguistiques de l'Office. Nous croyons, cependant, qu'orienter c'est expliquer et éduquer plutôt que simplement accepter ou condamner. Ainsi, tout en privilégiant certaines dénominations, nous guidons également le locuteur en lui expliquant les choix dénominatifs possibles pour un concept, et dans quelles circonstances de langue ou de discours ils peuvent s'insérer. C'est dans cette perspective que nous tentons dorénavant de présenter nos propositions terminologiques.

La variation terminologique est ainsi beaucoup plus présente aujourd'hui dans *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT). Elle est traitée en fonction d'éclairages différents. Nous nous intéressons, tout d'abord, à la variation d'un point de vue linguistique et formel. La variation synonymique, par exemple, occupe une place appréciable dans nos travaux (*barrière sang-cerveau* et *barrière hématoméningée*, synonymes de *barrière hématoencéphalique*). Nous tenons compte des graphies différentes des termes (*barrière hématoencéphalique* et *barrière hémato-encéphalique*) ainsi que de leurs formes réduites (*BSC*, de *barrière sang-cerveau*; *BHE*, de *barrière hématoencéphalique*). La variation morphologique retient également notre attention (*barrière hématoméningée* et *barrière hémoméningée*).

Le GDT présente, en outre, la variation dans une perspective sociolinguistique. Elle est envisagée, dans notre pratique, en fonction de plusieurs aspects. Nous prenons la variation diaphasique (ou situationnelle) en considération, tout en continuant de faire la promotion d'un idéal normatif. Bien que l'un des rôles de l'Office soit de contribuer à l'élaboration d'une norme de référence sur laquelle les locutrices et les locuteurs québécois peuvent s'appuyer, particulièrement dans les situations officielles de communication, la pertinence de traiter plus objectivement la variation diaphasique s'est imposée d'elle-même, surtout en raison de l'objectif d'implanter les termes que nous proposons dans le discours effectif des travailleuses et des travailleurs, et du public en général. La présentation de la variation diaphasique permet de briser la croyance, trop répandue, qu'il n'y a qu'une façon de parler français, peu importe les circonstances.

À l'heure actuelle, nos travaux rendent compte principalement du niveau standard, qui constitue notre étalon de comparaison, et plus sporadiquement du niveau familial<sup>8</sup>. Si

---

8. Conformément à notre cadre normatif, nous considérons que la forme **standard** de la langue comprend à la fois les usages généraux et les usages propres à une aire géographique donnée, ceux-ci n'étant assortis d'aucune marque d'usage associée à un niveau de langue moins soigné (*Politique de l'officialisation linguistique*, p. 7). S'ajoutent à cela des considérations étymologiques régies par notre *Politique de l'emprunt linguistique*. En effet, en vertu des critères d'acceptation de notre politique, des termes d'origine anglaise, même s'ils sont généralement perçus comme standards par une majorité de locuteurs, pourront ne pas être acceptés. Les termes que nous considérons comme **familiers** appartiennent à l'usage plus spontané, généralement oral, dans un domaine de spécialité ou dans l'usage

nous faisons la promotion de termes standards, nous ne rejetons pas pour autant les termes familiers, comme c'était le cas autrefois. Nous les consignons dans la fiche de manière à attirer l'attention de l'utilisateur sur le fait que leur emploi est associé à un contexte de communication qui est marqué par rapport à notre modèle de référence. Par exemple, *nanomédecin* et *nanodocteur* ont été considérés comme des dénominations familières par rapport à *nanorobot médical*, et figurent à ce titre dans le GDT; il en est de même pour *biscuit* « gant que porte le gardien de but » par rapport à *bouclier* dans la terminologie du hockey. Il y a à peine 20 ans, ces termes auraient été évalués comme des erreurs de langage et déclarés à éviter.

Nous nous soucions également de la valeur culturelle associée aux termes lorsque nous les hiérarchisons dans la fiche. Nous intégrons ainsi à notre démarche certains principes qui s'apparentent en quelque sorte à la localisation terminologique<sup>9</sup>. Le traitement de ce type de variation repose sur la nature et les besoins du public cible du GDT, qui s'adresse d'abord à la collectivité québécoise. Les termes qui figurent sur les fiches sont choisis et hiérarchisés en fonction de ce facteur. Par conséquent, entre plusieurs variantes comparables qui conviennent pour désigner un concept donné, on donnera la préséance à celles qui sont les plus évocatrices au Québec. Par exemple, *yogourt* figure en vedette sur la fiche parce qu'il est très généralement préféré à *yaourt*, chez nous, même si ce dernier est également connu au Québec.

Le traitement préférentiel accordé au français en usage au Québec est d'ailleurs officialisé dans la *Politique de l'officialisation linguistique*<sup>10</sup> depuis 2001. Ainsi, non seulement nous donnons la préséance aux emplois susceptibles d'avoir un écho au Québec, mais nous traitons les particularités géographiques en avantageant le français tel qu'il est employé au Québec. Par exemple, le québécoïsme *barbotine* « boisson frappée

---

courant, et sont utilisés dans des situations de discours informelles (voir dans *Guide méthodologique du Grand dictionnaire terminologique*, sous « Marques d'usage : Marquage stylistique »).

9. Voir à ce sujet, notamment, J. QUIRION, « La localisation, palimpseste de l'aménagement terminologique? Stratégies d'implantation terminologique et marketing », *Meta*, vol. 51, n° 4, p. 824-837.

10. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Politique de l'officialisation linguistique*, 2001, p. 11.



composée d'un mélange semi-congelé d'eau et de sirop aromatisé, ou de jus de fruit » figure en vedette de fiche, tandis que les francismes *granité* et *granité à boire* figurent comme synonymes.

Nous tenons compte également de la variation qui résulte du degré de spécialisation des unités lexicales. Comme vous le savez, le contenu du GDT est, pour l'essentiel, composé de données terminologiques et s'intéresse en priorité aux domaines de spécialité. Toutefois, il est souvent difficile de déterminer si une donnée est terminologique, notamment lorsqu'il s'agit de traiter des concepts associés à des domaines dont le vocabulaire peut résulter en partie de la terminologisation d'unités lexicales d'usage courant, par exemple les domaines liés à l'alimentation ou à l'habillement, et même des domaines aussi spécialisés que la botanique. Comme l'a expliqué T. Cabré : « Une unité lexicale n'est ni terminologique, ni générale. Par défaut, elle est générale et acquiert une *valeur spécialisée* ou *terminologique* lorsque les conditions pragmatiques du discours sont réunies pour activer son signifié spécialisé. Toute unité lexicale peut devenir une unité terminologique, même si cette valeur n'a jamais été activée<sup>11</sup>. » Par exemple, pour désigner le roseau commun, ou *phragmite commun*, le terme *roseau à balai*, en général associé à l'usage courant, est également employé dans le discours spécialisé des botanistes. Il est de ce fait difficile de cerner clairement son niveau de spécialisation. C'est pourquoi nous considérons que *roseau à balai* a sa place sur une fiche terminologique. Il a néanmoins été consigné dans la section des termes présentant une particularité, puisqu'il est souvent employé dans des contextes plus vulgarisés.

Enfin, nous présentons la variation d'un point de vue diachronique dans le GDT et nous préoccuons de la désuétude, du vieillissement et du caractère néologique des termes. On associe la mention *désuet* à un terme non pas parce qu'il a vieilli naturellement, mais parce qu'il a été supplanté par un autre terme qui a été jugé plus

---

11. M. T. CABRÉ, « La terminologie, une discipline en évolution : le passé, le présent et quelques perspectives », *Debate*; cité dans *Terminologico* 1, 2005, p. [18]. Également disponible en ligne : [www.upf.edu/pdi/dtf/teresa.cabre/docums/ca07passe.pdf](http://www.upf.edu/pdi/dtf/teresa.cabre/docums/ca07passe.pdf).

adapté. Par exemple, les termes *torulopsidose* et *torulose*, en parasitologie médicale, sont considérés désuets parce que leur usage a été abandonné au profit de *cryptococcose* en vertu de la décision d'un comité de mycologie médicale. La mention *vieilli*, quant à elle, indique qu'un terme n'est plus employé couramment à l'époque actuelle, qu'il soit d'usage spécialisé ou d'usage courant, même s'il peut être compris par plusieurs locuteurs âgés. Par exemple, *loup-marin*, pour désigner le phoque commun, est aujourd'hui d'emploi vieilli chez les spécialistes, mais peut être encore compris et utilisé par des personnes âgées, et parfois utilisé dans certaines régions du Québec. Nous consignons également de nombreux néologismes dans le GDT, qu'ils soient déjà présents dans la langue (par exemple, en nanotechnologie, *effet gecko* « phénomène qu'on observe lorsqu'un adhésif permet à un objet de rester fermement collé à une paroi verticale ou à un plafond et de pouvoir par la suite s'en détacher facilement »), ou que nous en soyons les créateurs (par exemple, *littérature aigre-douce* [anglais : *chick lit*] « genre littéraire qui vise un public féminin, qui traite des attentes et des remises en question d'une jeune femme célibataire, et qui est caractérisé par l'humour et la dérision »).

## Conclusion

Voilà qui termine ce rapide tour d'horizon des aménagements de nos pratiques terminologiques. Ils ont comme finalité essentielle de présenter les diverses facettes de notre langue en interaction, dans un même continuum, et non plus en fonction d'un système d'opposition, de frontière entre les usages. Ces aménagements témoignent d'une vision fédératrice et rassembleuse de la langue. Nous devons tenter quotidiennement de concilier une démarche aménagiste à vocation prescriptive avec un traitement élargi et plus objectif de la variation. Les défis actuels sont de continuer à développer des méthodes de travail terminologique qui intègrent les avancées théoriques et de réussir à orienter l'usage rationnellement en hiérarchisant et en expliquant, tout en nous inscrivant dans les changements sociolinguistiques du Québec.

Il faut se rappeler que la terminologie que nous pratiquons à l'Office est tributaire en grande partie de ce que nous sommes : un organisme de l'État au service, d'abord, des citoyennes

et des citoyens du Québec. Le citoyen moyen, fortement courtisé par le GDT, ne fait pas de différence entre langue spécialisée et langue courante, entre banque de données terminologiques et dictionnaire usuel, entre norme subjective et norme objective. Et nous avons l'obligation de lui fournir des réponses, dans la pleine mesure de nos moyens, mais dans les limites de notre science. C'est pourquoi la présentation des données diffusées dans Internet a été adaptée aux besoins de cet usager ordinaire, tandis que, dans la banque interne, la consignation terminographique des données est fidèle aux pratiques habituelles.

En définitive, nous effectuons un travail de terrain, et ce type de travail exige une bonne dose d'introspection. Pour pouvoir durer aujourd'hui, il faut savoir s'adapter.